

CONTRAT DE LOCATION-ENTRETIEN D'HYGIENE TEXTILE
CONSULTATION N° 24CO12

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le précédent contrat a pris fin et la nécessité de reconduire les prestations,

Considérant la consultation effectuée menée sous la forme de demande de devis pour la location de vêtements de restauration scolaire,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de location-entretien d'hygiène textile est signé avec la Société KALHYGE, SIREN N° 971503578 domiciliée à Ivry-sur-Seine (94200), Le Red Lab – 4-6 rue Truillot, représentée par Madame Sandrine RENAUX, Chargée de clientèle.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une prestation hebdomadaire à compter du 1^{er} août 2024, pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 :

Le contrat prévoit le versement d'une somme de 330,58 € pour la mise à disposition initiale. Le montant mensuel de la prestation s'élève à 600,31 €/HT, soit 720,37 €/TTC. Les prix sont révisés au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 8 juillet 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

09 JUL. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240708-DEC2024-74-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024